



Mariage : regroupement familial / vie privée-vie familiale

Par **toome_old**, le **30/05/2007** à **21:55**

Bonjour,

Je suis étranger marocain résidant en France, j'ai un titre de séjour salarié d'un an, je me suis marié [s]au Maroc[/s] avec une marocaine étudiante en France et elle a un titre de séjour étudiant d'un an.

j'ai un logement (presque 50m² : chambre, séjour, cuisine indépendante, salle de bain, WC), je travaille et je peux présenter 12 fiches de paie. Je souhaite savoir quel type de papier peut avoir ma femme ? quelle procédure/demande peut-on faire ?

merci beaucoup d'avance.

Par **Jurigaby**, le **13/06/2007** à **23:58**

Bonjour.

Non, le regroupement familial sur place n'est pas possible car vous ne vous êtes pas mariés en France..

Votre femme doit demander un autre titre de séjour comme le titre de séjour "vie privée et familiale" de un an renouvelable.